



Remboursement de loyers impayés

Par **daga**, le **12/04/2009** à **16:07**

Bonjour, je dois la somme de 2500 euro environ à l'OPAC du Rhône. Je ne refuse pas de payer mais je ne peux donner que 75 euro par mois et ils refusent. Ils me demandent de payer la somme en une seule fois. Ont-ils le droit ?

Par **Solaris**, le **12/04/2009** à **22:52**

Le règlement échelonné n'est qu'une faculté, une faveur faite par le créancier. En cas de défaut d'accord amiable, il pourra émettre un titre exécutoire afin de vous poursuivre pour le recouvrement forcé. Il pourra également entamer une procédure pour demander votre expulsion. Vous pouvez saisir le juge de l'exécution pour demander un échelonnement des dettes mais sur un délai maxi de 24 mois.